



Travailler à la concurrence

Par **Me0833240**, le **03/04/2022** à **17:29**

Bonjour,

Je viens ici car j'aurais besoin de réponse à une question. Je suis en CDI epuis plusieurs années dans une entreprise. Aujourd'hui, avec ma patronne, ça ne va plus, du coup je suis en burn out professionnel. Suite à un nouveau coup dur, j'ai décidé de partir. Une des salariées l'entreprise part car elle monte sa propre entreprise et elle recherche quelqu'un. Je lui ai proposé de partir avec elle car on est amies. Je n'ai pas de clause de non concurrence dans mon contrat. Risque t'elle quelque chose à m'embaucher ? Et moi à partir chez elle ?

Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **04/04/2022** à **16:04**

Bonjour,

Même en l'absence de clause de non concurrence (pour vous) et de non-débauchage (pour votre amie) il existe une disposition relative à la loyauté.

En clair si votre ex-employeur saisit la justice et démontre une attitude déloyale de votre part à son endroit, vous serez redevable de D.I.

C'est peu probable, ,mais c'est une possibilité.

Cela arrive lorsque la carnet de client est emporté et exploité, ou des méthodes techniques

copiées...